

Compte rendu du Conseil de Région Grand Est des 28 et 29 mars 2015

Maison Familiale et Rurale – 1 route de Magny sur Tille – 21100 FAUVERNEY

Collectif Grand Est – Samedi 28 mars 2015

Étaient présents les coordinateurs ou représentants des antennes FFMC du Grand Est :

- 10 : Laurent
- 21 : Cédric, Dante, Julien, Benjamin, Benjamin, Serge, David
- 25 : Laurent, Victor
- 52 : Dominique, Pascal, Manu, Michel
- 54 : Bernard
- 57 : Jean-Pierre, Jean-Yves, Michel
- 67 : Richard, Bruno, Ratib, Dimitri, Xavier, Victor, Julien, Max
- 68 : Jérôme, Éric
- 88 : Vincent, Dominique, Dan
- 90 : Patrick, Christian

ainsi que les représentants de la future FFMC 55 : Stéphane, Angel et Stéphane.

Seront présents en cours d'après-midi : France du BN et Pascal de l'AFDM.

Formation des militants

À la FFMC 21, beaucoup de jeunes arrivent et ils ont besoin d'aide pour trouver leur place dans le mouvement. C'est pourquoi il est apparu nécessaire de faire le point avec les autres antennes sur leurs actions en matière de formation des militants.

Tout d'abord, pour encourager à adhérer à la FFMC, il existe un document sur la formation du militant disponible auprès du BN ainsi qu'un texte rédigé récemment par Nathanaël pour répondre à la question « Adhérer à la FFMC, ça m'apporte quoi ? ». Pour ce qui concerne la formation du militant, c'est-à-dire passer d'adhérent à militant qui s'investit sur le terrain, il y a également un document au BN mais c'est un pavé assez indigeste difficile à distribuer lors d'une rencontre, par exemple lors d'un apéro motard mensuel comme la FFMC 25 en organise.

La FFMC 67 a développé le concept de conférence-débat portant sur différents thèmes (contexte de la révolte motards, historique de la FFMC, mini-formations de type ERJ, etc.) Précédant cette démarche, il y a eu une mise sur la table de tous les différends et sous-entendus pour repartir sur des bases saines et recentrer l'histoire du mouvement à un niveau local. La valeur de la FFMC est apparue évidente avec ces vidéoconférences montrant d'où on vient et où on va (évolution). Il est évident qu'il ne faut surtout ne pas se l'approprier personnellement et se focaliser plutôt sur les valeurs qui font la FFMC, c'est-à-dire motards solidaires et intérêt collectif. La plus belle réussite en matière de motivation à devenir militant a été liée à présence d'un fondateur pour présenter la FFMC il y a 35 ans. Il est à souligner que cette intervention a également remotivé les troupes : les personnes présentes ont découvert l'ampleur du mouvement. La FFMC 67 a d'autres idées en cours comme par exemple un module sur les campagnes de communication (ce qu'il faut dire quand on est interrogé lors des actions terrains).

D'autres antennes, telle que la 90, se lancent ou vont se lancer dans cette démarche de conférence-débat déjà évoquées.

Il est fait remarquer cependant que ce type de démarche s'adresse à des personnes convaincues puisque déjà adhérentes. Pour leur part, si la FFMC 52 n'a pas de difficulté à réunir les motards lors des manifestations (400 motards la dernière fois), la question se pose surtout de faire venir les adhérents puisqu'ils ne sont que 11 dans ce département. La FFMC 67 lui répond qu'il y a eu beaucoup d'adhésions après la miniconférence historique présentée lors d'un salon.

En tant que membre fondateur, Michel rappelle qu'à l'époque, rejoindre le mouvement avait pour objectif de permettre à des jeunes de rouler avec une assurance.

La FFMC 88, qui ne dispose pas d'outils spécifiques pour attirer les nouveaux adhérents, pose cette question : « Combien d'entre nous connaissent les premiers adhérents ? » Le coordinateur rappelle qu'au début il n'y avait pas de structure, pas de cadre, juste le goût de la liberté. Aujourd'hui les valeurs sont différentes (comme la vitesse par exemple pour les plus jeunes). De plus, beaucoup de coordinateurs considèrent leur antenne comme leur chose propre alors qu'ils sont élus (c'est-à-dire de passage), ce n'est pas de l'acquis. On ne doit pas rester dans le passé même si notre présent est posé sur ce passé et que notre avenir se fera grâce à notre présent. C'est l'image qu'on donne qui peut attirer de nouveaux bénévoles. Qu'est-ce qu'on pourrait changer aux outils existants pour retrouver un point de vue plus humain à la FFMC ? Dan relate sa rencontre, le matin même, avec un membre fondateur : il lui a confié qu'il était en colère, il n'a jamais eu de remerciements. On constate, par cet exemple, qu'on passe à côté de valeurs pour essayer d'en construire de nouvelles. Ce sont les personnes plus que les documents qui peuvent valoriser l'image de la FFMC.

Selon la FFMC 25, il y a un retour aux sources des valeurs chez les jeunes, notamment en mode « préparateur » (montage complet d'une machine par exemple) et qu'il faut leur faire confiance.

La FFMC 67 confirme ces propos en rappelant qu'il faut garder à l'esprit que la FFMC n'appartient pas au Bureau, elle appartient à ses adhérents ; tout adhérent peut proposer des actions, des rôles différents pour chacun. Ce qui motive un nouvel adhérent à rester à la FFMC et s'investir, c'est bien de lui donner des responsabilités et des opportunités d'actions réelles.

Il faut donc rendre la FFMC aux motards mais aussi aux autres adhérents : c'est une communauté qui fait partie d'un tout, qui appartient aux motards. D'ailleurs, tout ce qui est fait à la 67 n'est pas réservé à la 67 mais est à la disposition de tous. Si la 88 ou une autre antenne veut récupérer leurs documents, il suffit d'en faire la demande. C'est un point qui a été évoqué en commission de travail Communication avec, entre autres, un système de partage de documents.

En ce qui concerne ce partage, tous conviennent que l'ensemble des documents devrait être centralisé et qu'à ce niveau le BN ne joue pas son rôle. Même s'il existe l'extranet, il faut évoquer ce problème demain aux représentants du bureau national ; les choses évoluent (voir le fichier CANAM).

Il est rappelé qu'au début de chaque rencontre des sociétaires de la Mutuelle des Motards, il y a une petite vidéo très sympa, qui fait passer plein de messages. Mais, si c'est une démarche très positive, il ne faut pas oublier que les valeurs de la Mutuelle sont un peu différentes de celles de la FFMC puisque l'objectif n'est pas le même en tant que société commerciale. L'idée est lancée de se réunir pour réaliser une présentation vidéo de la FFMC.

En conclusion, toute l'assemblée salue l'initiative de la FFMC 67 avec ses conférences-débats. Si dans quelques antennes, beaucoup de jeunes viennent vers la FFMC en sortant du permis, ils la considèrent comme un syndicat, c'est-à-dire simplement une structure à contacter en cas de difficultés, mais pas pour ses valeurs. Aux initiatives de chacun, il faut donc y ajouter plus de cœur pour garder l'esprit des membres fondateurs.

Débriefing du travail préparé sur les statuts

Question : quelles sont les modifications prévues apportées par le BN qui demandent des explications ?

Voir les réponses données par le BN dans la journée de dimanche.

Questions diverses :

Il est demandé l'avis de l'ensemble des participants au sujet de la communication de la FFMC avec les autorités concernant la sécurité routière.

Cette demande fait suite à l'envoi ces derniers jours de mails très virulents de la part de membres de la FFMC 54 également intervenants à l'AFDM vers les FFMC 67 et 88, avec copie aux autres antennes du Grand Est, et évoquant deux problèmes :

1. une interview radio concernant les actions « Reprise en main » par les forces de l'ordre
2. plus généralement, la collaboration de la FFMC avec les forces de l'ordre.

1. L'interview

François, ex-coordonateur de la FFMC 54 et intervenant à l'AFDM reproche à la FFMC 88 d'avoir valorisé le travail des forces de l'ordre à l'occasion d'une publicité, sur Magnum la radio, de l'opération « Reprise en main » à Géoparc le 19 avril. Selon Pascal de l'AFDM, ce qui a provoqué leur colère, c'est lorsque le journaliste a ensuite évoqué la même opération de « Reprise en main » des forces de l'ordre dans le 54 : la personne interrogée n'a pas réagi dans le sens de l'AFDM.

Réponse de la FFMC 88 : à aucun moment dans l'interview il n'a été fait l'apologie de formation par les forces de l'ordre mais juste la mise en valeur des opérations de reprise en main. C'est bien le journaliste qui a lié les deux événements et non la personne interviewée.

France, du BN, rappelle qu'il y a eu des formations « Communication » aux JTI de 2013 et que ce genre de manipulation par les journalistes est fréquent, il faut apprendre à s'en prémunir.

2. Collaboration avec les forces de l'ordre

Dans son mail, François reproche également à la FFMC 67 d'avoir communiqué, pour leur reprise en main du 19 avril, sur les moyens pédagogiques de l'action et que les forces de l'ordre (Police – CRS – gendarmerie) entre autres étaient invités à participer à cette action. L'antenne lis pour tous l'extrait des statuts envoyé par le BN :

Texte de la résolution votée en 2005 à la Grande Motte :

« Reconnaissant l'expertise de l'AFDM dans le domaine de la formation en deux-roues motorisés et à ce titre la place que l'AFDM occupe au sein du Mouvement, toute formation ou perfectionnement à la conduite auxquels participent la FFMC et ses antennes devront se faire en partenariat avec l'AFDM. »

La FFMC 67 reprend l'historique des litiges avec l'ex-coordonateur de la FFMC 54 :

- Été dernier : relai calmos. Appel de la gendarmerie pour informer d'une action répression à la même date. Un accord est trouvé sous la forme d'une organisation en commun avec module trajectoire avec dix gendarmes. La FFMC 54 les attaque alors violemment sur le partenariat avec les forces de l'ordre.
- Aujourd'hui, l'antenne reçoit de nouveau un mail très agressif de la même personne qui reproche toujours la même chose. Il faut savoir que l'AFDM Alsace a été contactée pour 3 actions prévues cette année. En ce qui concerne la reprise en main, l'AFDM a répondu que ça ne les concernait pas.

Pour l'action trajectoire, la formation théorique n'intéressait pas l'AFDM et a refusé, par principe, de faire une action avec les forces de l'ordre.

La FFMC 67 a des sollicitations des forces de l'ordre : ils sont présents non pas pour faire des formations mais pour les motards. L'antenne est entièrement d'accord avec l'obligation de passer par l'AFDM pour les formations. Cependant, leurs actions vont en direction des motards – gratuitement si possible – pour l'information, leur sensibilisation à la sécurité, etc. Les actions « Reprise en main » sont bien une sensibilisation (et non formation) aux trajectoires. De plus, des consignes strictes ont été données aux gendarmes par la FFMC 67. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas oublier qu'à l'origine de l'action, il y a les adhérents.

La FFMC 88 rajoute qu'il y a aussi un gros problème financier avec l'AFDM : le montant de leur intervention est souvent trop élevé pour une petite antenne alors que d'autres autoécoles, agréées AFDM, interviennent gracieusement avec prêt de motos.

Enfin, pour la FFMC 52, la collaboration avec les forces de l'ordre est très intéressante parce que, outre le fait qu'ils ne sont pas là en donneurs de leçons, leurs actions peuvent se dérouler sur route ouverte. Ce que ne peut pas proposer l'AFDM.

Réponse de l'AFDM : les forces de l'ordre ne sont pas compétentes et n'ont pas l'agrément formation. Une « balade pédagogique » est une action de formation : il est prévu deux motards expérimentés qui encadrent et elle est suivie d'un débriefing par groupe de dix personnes. Il est rappelé qu'on se retrouve ici dans la même situation qu'à l'époque où les antennes ne souhaitaient pas travailler avec la Mutuelle des Motards.

Pour information, l'AFDM peut intervenir gratuitement s'il n'y a pas intervention d'une autoécole (donc pas de prêt de motos) et que c'est gratuit pour tous.

3. Sur la forme :

L'agressivité de certaines antennes, la 67 comme la 52 et maintenant la 88 en ont été et en sont victimes. Il faut rappeler qu'au sein du mouvement, la motion validée en Conseil de Région de l'année dernière était claire : chacun s'occupe de ses affaires, chaque antenne est libre de faire ce qu'elle veut avec les forces de l'ordre. Lorsqu'il y a un conflit, une mésentente, il faut appeler directement les gens.

Dans le cas évoqué aujourd'hui, cela ne concernait en rien la FFMC 54 et elle n'avait pas à intervenir, encore moins de façon aussi agressive.

Le coordinateur actuel de la FFMC 54 explique qu'il n'a pas été tenu au courant de ces messages (problème d'informatique à ce moment-là) : il confirme que cette façon de procéder n'est pas normale et qu'il fera le point avec les membres du bureau.

Question au BN :

- Est-ce que les antennes peuvent travailler avec les forces de l'ordre ?
- Si l'AFDM ne veut pas intervenir, est-ce qu'il est préférable de ne rien faire ?

France suggère de proposer une résolution aux assises dans ce sens.

BN : formation / débat autour des Assises

Il est abordé un problème d'ordre logistique pour les Assises et plus précisément au niveau du cout de cette manifestation.

Pour information :

- nombre d'adhérents FFMC = 300 personnes,
- nombre de sociétaires AMDM = 650 personnes.

Question :

Sachant qu'il n'y a que 4 structures en France qui peuvent accueillir un aussi grand nombre de personnes et considérant que ça oblige à bloquer des dates à la Pentecôte (contrainte statutaire de la Mutuelle, pas de tarifs négociables à cette période), doit-on encore faire les Assises en même temps que l'AG de l'AMDM ?

Vision de Patrick Jacquot : la Mutuelle des motards n'est pas présente à l'AG de la FFMC en raison de la préparation de leur propre AG ; une séparation permettrait à la FFMC de jouer son plein rôle. Par ailleurs, l'AG de la Mutuelle ouvre ses portes à tous (sociétaires ou non) mais ça ne peut pas non plus perdurer puisqu'il y a un problème de confidentialité en ce qui concerne les Éditions de la FFMC. D'ailleurs, cette année, il n'y aura pas d'AG ouverte.

Propositions d'organisation :

1. Garder le format actuel (= avoir les moyens financiers nécessaires / envisager une résolution pour débloquer les fonds de roulement) → 19 voix favorables.
2. Même endroit, même date, hébergement séparé → abandonné (pb de cout et de disponibilités)
3. Perte du site unique (= réunion pas à la même période, pas dans le même endroit mais toujours sur 3 jours et les structures sont invitées) → 16 voix favorables.
4. Séparation et durée réduite à 2 jours seulement → refus de limiter, voire abandonner, les ateliers toujours très productifs.

Débat à lancer, décision à prendre d'ici 2017 si possible.

Conseil de Région – Dimanche 29 mars 2015

Étaient présents les coordinateurs ou représentants des antennes FFMC comme la veille ainsi que France, représentante du Bureau National et les représentants des structures AMDM, AFDM et Motomag.

Absents l'après-midi : les FFMC 25, 52 et 67.

Débriefing de la veille

1. Donner un certain pouvoir de décision au Conseil de Région

Doit-on attendre une prochaine assemblée pour entériner une décision ? Il y a bien sûr un aspect démocratique mais ça ne doit pas être un frein au développement. Il y a des idées mais pas d'actions derrière.

Il avait été proposé qu'un représentant du Grand Est soit présent aux réunions du BN pour faire remonter les décisions. Mais le problème financier du déplacement de ce représentant est à discuter. Par ailleurs, ça serait rajouter un niveau de pouvoir intermédiaire à gérer.

Il est aujourd'hui suggéré d'utiliser des outils informatiques de mise en commun des actions de chaque antenne que chacune s'engage à alimenter.

Cependant, il n'est pas absolument nécessaire de procéder différemment si on souhaite, entre antennes du Grand Est, développer une action commune pour rendre plus visible le côté national de la FFMC. Même si c'est juste une fois dans l'année.

2. Solidarité inter-antennes sur le Grand Est d'un point de vue financier et logistique

Un accord de principe est donné pour un coup de main aux antennes en difficulté financière. Il reste à définir les besoins.

3. Centralisation des documentations par le BN

Création d'un extranet régional ou utilisation de l'extranet national ? Proposition d'un dossier Grand Est dans l'extranet national. Difficulté : il n'y a pas de personne dédiée à la gestion de l'extranet.

Demande au BN : créer un sous-dossier qui sera géré et alimenté par un représentant désigné par antenne.

4. Frais de Conseil de Région des membres de la future FFMC 55

Le président de séance, coordinateur de la FFMC 21, propose la prise en charge des frais des trois personnes venues de la Meuse par :

- la FFMC 21 en tant qu'organisateur,
- les FFMC 54 et 88 en tant que futures antennes marraines si la FFMC 55 se crée.

Stéphane, Angel et Stéphane les en remercient chaleureusement.

Point d'information sur les structures

Motomag – Nicolas

Rien de nouveau en préambule (crise, tout ça...). Actuellement, Motomag est diffusé à 80 000 exemplaires.

Il est demandé aux antennes de communiquer sur Motomag.com notamment sur les réseaux sociaux de la FFMC pour en faire la promotion. Par ailleurs, l'équipe a besoin de modérateurs pour animer le forum Motomag ; les bonnes volontés peuvent se faire connaître en écrivant à l'adresse indiquée sur le site.

Nouveauté : il est maintenant possible d'ouvrir un blog sur la plateforme Motomag pour écrire (20 à 30 lignes) sur la moto et la pratique de la moto.

Pour tout ce qui concerne la diffusion d'informations, une boîte à outils a été créée et sera envoyée à chaque antenne sur demande à Jean-Marc Belotti.

En cours : création d'un lien informatique entre Motomag.com et la FFMC pour se renvoyer l'adhérent.

Fédération Loisirs – Communiqué

Tasse pour un bol : un questionnaire a été diffusé pour lequel la Fédé Loisirs a reçu 3 réponses seulement.

Elle recherche des partenaires financiers. En principe, chaque antenne devrait adhérer à la Fédé Loisirs (il n'y a que 16 FFMC adhérentes). Cependant, tous conviennent qu'il serait plus normal que ce soit l'État qui aide financièrement la Fédé Loisirs et non le mouvement FFMC puisqu'elle pallie, par ses actions, les manquements au niveau éducatif.

Association pour la Formation Des Motards – Pascal

1. AFDM pro

Les difficultés de l'AFDM pro : il y a eu de gros problèmes de gestion cumulés à une absence du comité de pilotage chargé de surveiller ses actions. Conséquences de l'AG : démission de Victorien et nouvelle organisation avec moins de charges (ex. : appel à des intervenants extérieurs et non des salariés à Montreuil). Un nouveau comité de pilotage a été mis en place.

2. AFDM associatif

Le problème de communication perdure depuis le précédent Conseil de Région.

En ce qui concerne les problèmes de communication évoqués précédemment, il y a eu une erreur certes liée à une question orientée du journaliste, mais l'antenne doit être responsable de la communication de ses membres. C'est pourquoi une commission de travail a été mise en place pour étudier ce problème.

Quand la FFMC fait des actions avec les forces de l'ordre, il faut être conscient qu'elle travaille contre la FFMC. De plus, les forces de l'ordre ne sont pas des enseignants. C'est plus facile d'organiser des opérations avec les forces de l'ordre mais ça dessert le mouvement. Maintenant, tout dépend des relations locales entre l'antenne et les forces de l'ordre, donc il n'y a pas de problèmes vis-à-vis du national. Mais il n'est pas question de faire de la publicité pour eux.

Il ne faut pas oublier non plus qu'un partenariat avec les forces de l'ordre permet généralement un PDASR plus élevé.

Mutuelle des motards

La Mutuelle a eu de bons résultats cette année sur les plans financier et technique mais elle est en retard au niveau production (c'est-à-dire nombre de sociétaires) ce qui prouve qu'elle est solide.

Projets 2015 :

- Construction du nouveau siège,
- Redéploiement des systèmes d'information (matériel informatique).

La mise en place de Solvabilité 2 (démonstration des capacités d'engagement à 1.5) est reportée de 2 ans en raison de la difficulté dans le montage du dossier.

Avis de la FFMC 55 à la mi-journée

Ils trouvent très décevant toute cette spéculation autour de la vie des motards, et notamment blâmer des antennes sur leur méthode d'enseigner aux motards. En tant que pompiers, ils sont au cœur des drames. Ils estiment dommageable de ne pas travailler avec les forces de l'ordre.

Réponse de France : ce n'est pas qu'il ne faut pas travailler avec eux mais ne pas travailler pour eux. Maintenant, il ne s'agit que d'un point de conflit à régler.

Intervention de la FFMC 67

En début d'après-midi, le porte-parole de la FFMC 67 remercie l'accueil de la FFMC 21. Cependant, en raison des échanges précédents, les représentants de l'antenne décident de quitter le Conseil de Région.

Organisation des opérations « Motard d'un jour »

Objectif : démontrer les incohérences de certaines infrastructures routières dangereuses pour les 2RM.

Lorsque cette opération est organisée par la Préfecture, il faut demander à ne pas avoir de service d'ordre accompagnant pour rouler en conditions réelles (le comportement des autres usagers de la route est différent si des motards en bleu accompagnent le convoi).

Cette opération a des retours très positifs : dans certaines commissions d'usagers, l'avis de la FFMC est demandé et ce, la plupart du temps, avant que les infrastructures soient installées.

Évolution de la commission Stop Vol

La Commission Stop Vol n'a plus lieu d'être, tout le travail de normalisation, assurance, etc. a été fait. Jusqu'à présent, la Mutuelle demandait un antivol estampillé FFMC sous peine d'avoir une grosse franchise. Aujourd'hui, il faut élargir les champs d'action (ex. : antivol spécifique adapté à un modèle de moto, assemblage de différentes protections, etc.)

Présentation des modifications des statuts de la FFMC nationale

Il s'agit, au départ, d'un changement légal et non politique. Des explications sont demandées pour les points suivants :

1. Statuts : Article 11.6 – Page 15

Texte : *Les réunions du Bureau national sont ouvertes à tous les membres de l'association sauf si le Bureau national prononce le huis clos. Option 1 : le huis clos est décidé à la majorité simple des membres du Bureau national. Option 2 : le huis clos est de droit dès lors qu'il est demandé par un membre du Bureau national.*

Question : Le huis clos peut être demandé soit à la majorité, soit par un membre du BN. Qu'est-ce qui le justifie ?

Réponse : Un huis clos peut-être demandé par une personne du bureau dans des cas exceptionnels comme par exemple un problème lié à un salarié du BN. Il ne paraît pas approprié parfois que des personnes extérieures au BN assistent aux échanges.

2. Statuts : Article 6.4 – Page 6

Texte : *L'adhésion d'une structure est soumise à l'accord de l'assemblée générale. Le refus d'adhésion est notifié par le Bureau national à la structure sous 60 jours à compter de la décision de l'assemblée, par lettre simple ou courriel, accompagné du remboursement de la cotisation payée au titre de l'adhésion refusée. Il doit être motivé.*

Question : Qu'est-ce contient la Charte des associations adhérentes ? Par exemple HMS n'est plus adhérente de la FFMC. Y a-t-il des modifications ? S'il faut ratifier la charte en AG, ce serait intéressant de la connaître.

3. Statuts Article 6.2 – Page 5

Texte : *L'adhésion d'une association nationale se déroule en deux temps. Dans un premier temps, sa candidature doit être approuvée par le Bureau national. Le refus d'une candidature est notifié par le Bureau national à l'association sous 60 jours à compter de sa demande d'adhésion, par lettre simple ou courriel, accompagné du remboursement de la cotisation payée au titre de l'adhésion refusée. Il n'a pas à être motivé. Dans un second temps, l'adhésion de l'association doit être approuvée par l'assemblée générale. Le refus d'une candidature est notifié par le Bureau national à l'association sous 60 jours à compter de sa demande d'adhésion, par lettre simple ou courriel,*

accompagné du remboursement de la cotisation payée au titre de l'adhésion refusée. Il n'a pas à être motivé.

Question : Comment un BN peut s'arroger le droit de refuser ou accepter d'autres associations ? Ne pas donner la raison du refus est aberrant.

Commentaires :

- Impression de « il faut qu'on se méfie de tout le monde » dans l'ensemble des statuts.
- Les statuts sont faits essentiellement pour nous protéger.
- Il ne devrait pas y avoir d'adhésion automatique au national sans passer par une antenne.

Réponse : Il s'agit d'un terme juridique règlementaire : un refus qui « n'a pas besoin d'être justifié » n'empêche pas qu'il puisse l'être.

4. Statuts Article 14.3 – Page 18

Texte : *L'assemblée générale ne délibère que sur les sujets inscrits à l'ordre du jour. (...) Le vote a lieu à main levée.*

Proposition de la Commission de travail : *Le vote à bulletin secret peut être demandé par un délégué ou un membre du Bureau national.*

Question : Faut-il garder cette option de bulletin secret ?

Commentaires :

- Dans le cadre des associations loi 1901, si un membre demande un vote à bulletin secret à une AG, on ne peut pas le lui refuser. C'est donc surprenant de voir ceci dans les statuts.
- Favorable à cette règle car il y aura toujours des personnes qui se sentiront sous pression au moment de voter dans un sens ou dans l'autre.
- C'est à travers les statuts qu'on se rend compte de l'évolution et de la démocratie à mettre en place.

Réponse : Il ne faut pas oublier qu'il s'agit du point de vue de l'antenne et non de la personne qui vote.

Liste des propositions de réflexions dans le cadre d'une prochaine modification statutaire :

- Limiter le nombre de mandats au BN : bloquer à 3 mandats soit 9 ans ?
- Peut-on coopter quelqu'un au BN ?
- Peut-on élire quelqu'un au BN s'il n'est pas présent ?
- Peut-on cumuler adhésion à la FFMC et adhérer à un parti politique ?
- Faut-il augmenter la cotisation ?

Réflexion sur l'adhésion à la FFMC des sociétaires AMDM

Le PDG de la Mutuelle des Motards souhaite rendre les sociétaires de la Mutuelle des motards membres de droit à la FFMC (mais non adhérents de la FFMC). L'idée est de donner accès aux informations des antennes de la FFMC et du national dans le style « offre découverte ».

Réflexion sur l'offre d'adhésion à la FFMC et sur l'opportunité de la diversifier

Actuellement, il n'existe qu'une seule offre d'adhésion. Est-il nécessaire d'officialiser certaines pratiques que l'on trouve parfois dans les antennes ?

- Adhésion couple,
- Adhésion jeune,
- Adhésion chômeur,
- Première adhésion,
- Offre sympathisants...

Problème à considérer sous un autre angle : diminuer le montant de l'adhésion, c'est aussi diminuer la valeur de la FFMC.

Formation des militants

Il existe un Groupe de travail en ce qui concerne les adhérents qui s'investissent dans le bureau. Le mandataire a listé tout ce qui existe.

La FFMC dispose d'un document « Rôle du coordinateur », il reste à faire ce même type de document pour les autres postes d'un bureau. Pour cela, le mandataire a besoin de voir ce qui se fait dans les antennes. Un questionnaire concernant la pratique en matière de formation va partir vers chaque coordinateur.

Commission de travail Sécurité Routière

Marc Bertrand est chargé de mission à la Sécurité Routière et participe aux commissions de travail du CNSR. Difficulté : il était prévu d'avoir un correspondant SR par département (inscrit sur la liste de diffusion SR) mais discuter avec tous en même temps est ingérable. Il a donc besoin de deux représentants pour la région Grand Est.

Réponses aux sujets proposés au BN

ERJ : s'il s'agit d'organiser une rencontre Grand Est, il faut diffuser un message sur la liste de diffusion elle-même. Pour information, un groupe de travail ERJ sera prévu pour les prochaines Assises.

Extranet

Valentin fait actuellement l'inventaire (et le ménage) sur l'extranet et tente de créer un index mais le fonctionnement n'est pas satisfaisant. Pour la proposition d'un dossier Grand Est, Fred se charge d'en faire la demande à Valentin.

Avis de la FFMC 55 en fin de CdR

Si la FFMC 55 doit voir le jour, ça se fera très vite. Ils ont une divergence d'opinion sur la prévention mais c'est à discuter entre eux. Les FFMC 54 et 88 seront tenues au courant.

La prochaine réunion Grand Est à l'automne 2015 sera organisée par la FFMC 52 (sous réserve de confirmation, les représentants de la 52 étant absents au moment de cette annonce).